

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

Bonn, 22 janvier 2025

Cette déclaration de conformité est émise sur la base de l'état actuel de nos connaissances et des informations fournies par nos fournisseurs lors de la création du document.

1 Auteur de la déclaration de conformité

Kautex Textron GmbH & Co.KG
Alter Heerweg 2a
D-53123 Bonn

2 Fabricant ou vendeur responsable des matériaux et objets en Plastique

Flacons et bidons ainsi que les combinaisons de flacons et bidons et bouchons de fermeture:

- Kautex Textron GmbH & Co. KG; Mauermattenstraße 9; 79183 Waldkirch (Allemagne)

3 Confirmation de la conformité

Les articles décrits dans la section 4 satisfont et sont conformes aux exigences de:

STATUT DE CONTACT ALIMENTAIRE DANS L'UNION EUROPÉENNE

- Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission (du 22 décembre 2006) relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, tel que modifié.
- Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission (du 14 janvier 2011) concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et ses modifications
 - y compris le règlement Règlement (UE) 2019/1338 de la Commission du 8 août 2019 modifiant le règlement (UE) n° 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et (UE) 2024/3190 concernant l'utilisation du bisphénol A.

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

- Règlement (UE) n° 2020/1245 de la Commission (du 2 septembre 2020) modifiant et rectifiant le règlement (UE) n° 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (UE) N° 450/2009 relatif aux matériaux et objets actifs et intelligents destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (UE) N° 282/2008 relatif aux matériaux et objets en plastique recyclé destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Modification du règlement RS 817.023.21 de l'EDI sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, soit le décret sanction n° 2007-766 du 10 mai 2007, modifié par le décret n° 2008-1469 du 30 décembre 2008
 - Décret 2012/1442 du 24 décembre 2012 interdisant le Bisphénol A
 - Arrêté du 09/11/94 et ses modificatifs concernant les matériaux et objets en caoutchouc au contact des denrées alimentaires : si l'objet contient ou est réalisé avec un accessoire en caoutchouc (ex : bouchon avec joint)
- Règlement (UE) 1895/2005 du 18/11/05 concernant la limitation de l'utilisation de certains dérivés époxydes dans les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Les exigences énoncées sont remplies dans les circonstances décrites à la section 4.

L'utilisateur doit vérifier lui-même que le produit est adapté à l'aliment destiné à être emballé au-delà des stipulations des directives.

En particulier, il est souligné qu'en cas de matériel imprimé, aucun contact n'est autorisé entre l'encre d'impression et le produit alimentaire.

Les articles décrits dans la section 4 ont de certification halal.

Les articles décrits dans la section 4 n'ont pas de certification casher.

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

4 Identité, spécifications et informations

Désignation :	Flacons à cols étroits ; flacons à cols larges ; Bouteille carrée	
Matière première/couleur :	PVC, translucide et transparent brun	
Certificat d'épreuve:	AR-24-JR-014658-01; AR-16-JR-003896-01	
N° d'identification :	2000070595; 2000070596; 2000070597; 2000070598; 2000070599; 2000070697; 2000070698; 2000070699; 2000070700; 2000070701; 2000071080; 2000071081; 2000071082; 2000071083; 2000071106; 2000071107; 2000071490; 2000073352; 2000073353; 2000084412; 2000084419; 2000084422; 2000084423; 2000084593; 2000084596; 2000084599; 2000084601; 2000080495; 2000084276	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	9,6 cm ² sur 20 ml de simulant	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) N° 10/2011 en relation avec l'annexe V. L'essai pendant 10 jours à 40 °C couvre toutes les durées d'entreposage à l'état réfrigéré et congelé, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	2-Ethyl-1-Hexanol – 30 mg/kg, Dodecylacrylat - 0.05 mg/kg, Tin components – 0.18 mg/kg (T), Vinylchloride < 1 mg/kg, Butadiene < 1 mg/kg	
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Sodium Salts of fatty acids (E470A)	
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.	
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE Nanomatériaux Suisse VOC	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	Allergènes
10. NIAS	Un criblage NIAS a été réalisé avec 95% d'éthanol. Des substances listées selon le règlement (UE) N° 10/2011, annexe I n'ont pas été détectées avec des concentrations non autorisées. Pour des substances éventuellement non listées, il a été procédé à une évaluation des risques selon l'article 19 de le règlement (UE) N° 10/2011 par le fabricant de matière première.

Désignation :	Flacons à cols étroits ; flacons et récipients à cols larges ; emballages systèmes et spéciaux ; Bouteille carrée	
Matière première/couleur :	PP	
Certificat d'épreuve:	AR-24-JR-014659-01 AR-14-JR-019742-02 AR-15-JR-014287-01 AR-15-JR-019313-01 AR-16-JR-023669-01 AR-17-JR-001532-01	
N° d'identification :	2000083785; 2000083786; 2000083787; 2000083788; 2000084249; 2000084821; 2000085738; 2000085851; 2000085921; 2000085922; 2000086111; 2000086281; 2000086295; 2000086296; 2000086297; 2000086413; 2000086438; 2000086439; 2000086440; 2000086603; 2000086680; 2000086685; 2000086694; 2000086695; 2000086829; 2000086830; 2000086872; 2000086876; 2000783852; 2000783855; 2000783856; 2000783859; 2000086456; 2000086457; 2000086458; 2000086459; 2000086502; 2000086595	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	1,1 dm ² sur 100 ml de simulant	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de l'ordonnance sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V. L'essai pendant 10 jours à 40 °C couvre toutes les durées d'entreposage à l'état réfrigéré et congelé, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	aluminium hydroxybis [2,2'-methylenebis (4,6-di-tert-butylphenyl) phosphate] – 5mg/kg	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	Lithium – 0.6 mg/kg (Bouteilles orange et rose) 1,1,1-triméthylolpropane – 6 mg/kg, Stearic acid expressed as Zinc – 5 mg/kg, octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate – 6 mg/kg (Bouteilles blanches)
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Na-stearate(CAS No.:000822-16-2, Ref. No.: 89040 Na-salts) as E470a max. 400 ppm Titanium dioxides (E171), Aluminium (E173) – (Bouteilles blanches)
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACh – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE Nanomatériaux Suisse VOC Allergènes
10. NIAS	Un criblage NIAS a été réalisé avec 95% d'éthanol. Des substances listées selon le règlement (UE) N° 10/2011, annexe I n'ont pas été détectées avec des concentrations non autorisées. Pour des substances éventuellement non listées, il a été procédé à une évaluation des risques selon l'article 19 de le règlement (UE) N° 10/2011 par le fabricant de matière première.

Désignation :	Flacons à cols étroits ; flacons et récipients à cols larges ; emballages systèmes et spéciaux	
Matière première/couleur :	PP	
Certificat d'épreuve:	AR-24-JR-014662-01; AR-12-JR-015640-01 ; AR-19-JR-004882-01	
N° d'identification :	2000085153; 2000085005; 2000084952 ; 2000083816; 2000081948	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	0,9 cm ² sur 100 ml de simulant
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V. L'essai pendant 10 jours à 40 °C couvre toutes les durées d'entreposage à l'état réfrigéré et congelé, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Des substances avec une valeur LMS ou QM ne sont pas utilisées.
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Sodium Salts of fatty acids (E470A), Magnesium Salts of fatty acids (E470B)
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE Nanomatériaux Suisse VOC

Désignation :	Récipients à cols larges et emballages systèmes	
Matière première/couleur :	PETG	
Certificat d'épreuve:	AR-24-JR-014656-01; AR-13-JR-001154-01	
N° d'identification :	2000074371; 2000074372; 2000074373; 2000074374; 2000074375; 2000084404	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Aliments avec pH inférieur à 4,5, mélanges d'huile et d'eau et teneur en alcool supérieure à 20%	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	1,6 dm ² sur 100 ml de simulant	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 95% : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V. L'essai pendant 10 jours à 40 °C couvre toutes les durées d'entreposage à l'état réfrigéré et congelé, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Terephthalic acid – 7.5 mg/kg, Ethyleneglycol – 30 mg/kg, 2,2-Dimethyl-1,3-propandiol - 0,05 mg/kg
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Phosphoric acid (Ref. 23170 and 72640)
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes Halal, Casher GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG

Désignation :	Bouteilles de lait	
Matière première/couleur :	PETG/Natural	
Certificat d'épreuve:	AR-24-JR-014656-01; AR-16-JR-003895-01	
N° d'identification :	2000081947; 2000082749; 2000083815; 2000084799; 2000086349; 2000086437	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen	1,6 dm ² sur 100 ml de simulant	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V. L'essai pendant 10 jours à 40 °C couvre toutes les durées d'entreposage à l'état réfrigéré et congelé, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	2,2,4,4-tetramethylcyclobutane-1,3-diol (TMCD) - 5mg/kg
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Aucun additif à double usage n'est ajouté.
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	94/62/CE RoHS 2011/65/EU BSE/TSE, Phtalates
10. NIAS	Un criblage NIAS a été réalisé avec 95% d'éthanol. Des substances listées selon le règlement (UE) N° 10/2011, annexe I n'ont pas été détectées avec des concentrations non autorisées. Pour des substances éventuellement non listées, il a été procédé à une évaluation des risques selon l'article 19 de le règlement (UE) N° 10/2011 par le fabricant de matière première.

Désignation :	Flacons à ouverture moyenne ; flacons à col étroit et large ; flacons ronds ; flacons rectangulaires ; conteneurs carrés ; emballages systèmes ; récipients à col large et ballons
Matière première/couleur :	HDPE
Certificat d'épreuve:	AR-24-JR-014661-01; AR-12-JR-015661-01 ; AR-15-JR-011987-01 ; AR-19-JR-004880-01
N° d'identification :	2000070520; 2000070521; 2000070522; 2000070523; 2000070538; 2000070539; 2000070540; 2000070541; 2000070542; 2000070543; 2000070544; 2000070545; 2000070546; 2000070547; 2000070548; 2000070549; 2000070600; 2000071066; 2000071138; 2000071140; 2000071143; 2000071144; 2000071149; 2000071492; 2000073084; 2000073085; 2000073086; 2000073087; 2000073094; 2000073095; 2000073096; 2000073097; 2000073624; 2000075121; 2000075122; 2000076398; 2000076399; 2000079206; 2000079207; 2000079208; 2000079209; 2000079210; 2000079211; 2000079212; 2000079213; 2000079214; 2000081521; 2000082465; 2000082553; 2000082714; 2000082926; 2000083307; 2000083968; 2000083970; 2000083971; 2000083972; 2000083973; 2000083981; 2000083991; 2000083992; 2000083994; 2000084000; 2000084131; 2000084132; 2000084133; 2000084135; 2000084136; 2000084137; 2000084138; 2000084139; 2000084193; 2000084592;

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	2000084843; 2000084875; 2000085009; 2000085010; 2000085011; 2000085012; 2000085127; 2000085128; 2000085247; 2000085250; 2000085444; 2000085937; 2000085938; 2000085939; 2000085940; 2000086017; 2000086029; 2000086168; 2000086169; 2000086170; 2000086204; 2000086209; 2000086228; 2000086443; 2000086446; 2000086447; 2000086467; 2000086624; 2000086730; 2000086731; 2000086770; 2000086771; 2000087326; 2000092970; 2000098311; 2000670548; 2000675121; 2000770066; 2000770067; 2000770070; 2000770073; 2000770132; 2000770133; 2000770134; 2000770136; 2000770137; 2000770138; 2000870548; 2000879207; 2000879211; 2000970549; 2000970550; 2000970601; 2000970602; 2000983970; 2000983971; 2000086300; 2000086327; 2000086328; 2000089526; 2000086781; 2000082588; 2000081015; 2000092676; 2000099529; 2000097305; 2000871143; 2000084468; 2000879206; 2000084470; 2000097303; 2000085345; 2000085492; 2000086901; 2000087893; 2000087901; 2000086903; 2000087898; 2000087903; 2000086905; 2000087891; 2000087905; 2000086906; 2000087892; 2000087906; 2000099214; 2000085618; 2000080038; 2000984136; 2000085814
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	0,9 dm ² sur 65 ml de simulant
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V. L'essai pendant 10 jours à 40 °C couvre toutes les durées d'entreposage à l'état réfrigéré et congelé, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate – 6 mg/kg (Bouteilles colorées), 1,1,1-triméthylolpropane – 6 mg/kg, Stearic acid expressed as Zinc – 5 mg/kg (Bouteilles blanches), Barium – 1mg/kg (Bouteilles d'argent), alkyl(C8-C22)sulphonic acids – 6 mg/kg (Bouteilles orange et vert)
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Ca-stearate(CAS No.:1592-23-0, Ref. No.: 89040 Ca-salts) as E470a max. 800 ppm Titanium dioxides (E171) (Bouteilles blanches, orange et vertes), Aluminium (E173) – (Bouteilles blanches)
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	EP Chapitre 3.1.3

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	<p>FDA titre 21 §177.1520(a)(3)(i)(c1) en relation avec la spécification : 2.1 et 2.2 BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE nanomatériau</p>
10. NIAS	<p>Un criblage NIAS a été réalisé avec 95% d'éthanol. Des substances listées selon le règlement (UE) N° 10/2011, annexe I n'ont pas été détectées avec des concentrations non autorisées. Pour des substances éventuellement non listées, il a été procédé à une évaluation des risques selon l'article 19 de le règlement (UE) N° 10/2011 par le fabricant de matière première.</p>

Désignation :	Flacons à ouverture moyenne ; flacons à col étroit et large ; flacons ronds ; flacons rectangulaires ; conteneurs carrés ; emballages systèmes ; récipients à col large et ballons ; conteneurs pour produits phytosanitaires	
Matière première/couleur :	HDPE	
Certificat d'épreuve:	AR-24-JR-014661-01; AR-13-JR-004631-01 ; AR-19-JR-004881-01	
N° d'identification :	2000083969; 2000084360; 2000084749; 2000084777; 2000084795; 2000084796; 2000084797; 2000084958; 2000084988; 2000085072; 2000085094; 2000085277; 2000085291; 2000085521; 2000085776; 2000085834; 2000085845; 2000085886; 2000086175; 2000086199; 2000086219; 2000086403; 2000086416; 2000086417; 2000086418; 2000086419; 2000086421; 2000086495; 2000086504; 2000086506; 2000086507; 2000086556; 2000086608; 2000086627; 2000086628; 2000086811; 2000086822; 2000086864; 2000086865; 2000086889; 2000086891; 2000086893; 2000086894; 2000986710; 2000986711; 2000986712; 2000086422	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	1,5 dm ² sur 200 ml de simulant	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V. L'essai pendant 10 jours à 40 °C couvre toutes les durées d'entreposage à l'état réfrigéré et congelé, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	1,1,1-triméthylolpropane – 6 mg/kg, Stearic acid expressed as Zinc – 5 mg/kg, octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate – 6 mg/kg (Bouteilles blanches), 2,5-bis(5-tert-butyl-2-benzoxazolyl)thiophene – 0.6 mg/kg, alkyl(C8-C22)sulphonic acids – 6 mg/kg (Bouteilles bleues), Copper – 5 mg/kg (Bouteilles vertes)
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Ca-stearate (CAS No.:1592-23-0, Ref. No.: 89040 Ca-salts) as E 470a used max. 1500 ppm Titanium dioxides (E171), (Bouteilles blanches et bleues), Aluminium (E173) – (Bouteilles blanches)
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	EP Chapitre 3.1.3 FDA titre 21 §177.1520(a)(3)(i)(c1) en relation avec la spécification : 2.1 et 2.2 BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE nanomatériau

Désignation :	Flacons à ouverture moyenne ; flacons à col étroit et large ; flacons ronds ; flacons rectangulaires ; conteneurs carrés ; emballages systèmes ; récipients à col large et ballons
Matière première/couleur :	HDPE
Certificat d'épreuve:	AR-24-JR-014657-01; AR-13-JR-000874-01 ; AR-12-JR-015640-01
N° d'identification :	2000084152; 2000084153; 2000084284; 2000084464; 2000084486; 2000085069; 2000085107; 2000085367; 2000085405; 2000085681; 2000085880; 2000086776; 2000770096; 2000770097; 2000884464; 2000970097; 2000984464; 2000985405; 2000086900; 2000085990

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	1,0 dm ² sur 100 ml de simulant
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V. L'essai pendant 10 jours à 40 °C couvre toutes les durées d'entreposage à l'état réfrigéré et congelé, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Octadecyl 3(3,5-Di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl) propionate - 6 mg/kg
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Aucun additif à double usage n'est ajouté.
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	FDA titre 21 §177.1520(a)(2)(i) en relation avec la spécification : 2.1 et 2.2 BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACh – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE Allergènes EU POP GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG

Désignation :	Bouteilles ovales ; Emballage spécial
Matière première/couleur :	HDPE/ Naturel et blanc

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

Certificat d'épreuve:	AR-14-JR-016014-01	
N° d'identification :	2000082589; 2000086479; 2000075942; 2000097625	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	0,8 dm ² sur 100 ml de simulant	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V. L'essai pendant 10 jours à 40 °C couvre toutes les durées d'entreposage à l'état réfrigéré et congelé, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Aluminium – 1 mg/kg (Toutes les bouteilles), Stearic acid expressed as Zinc – 5 mg/kg, octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate - 6 mg /kg (Bouteilles blanches)	
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Titanium dioxide (E171) , silicium dioxide (E551) - (Bouteilles blanches)	
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.	
9. Autres confirmations pour la matière première	FDA titre 21 §177.1520 polymères oléfinique BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACh – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE Allergènes EU POP GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG	
10. NIAS	Un criblage NIAS a été réalisé avec 95% d'éthanol.	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	Des substances listées selon le règlement (UE) N° 10/2011, annexe I n'ont pas été détectées avec des concentrations non autorisées. Pour des substances éventuellement non listées, il a été procédé à une évaluation des risques selon l'article 19 de le règlement (UE) N° 10/2011 par le fabricant de matière première.
--	--

Désignation :	Flacons à col étroit et large ; Bouteilles à épaule haute ; flacons compte-gouttes; biberons; bouteilles de graisseur; seaux; emballage du système	
Matière première/couleur :	LDPE	
Certificat d'épreuve:	AR-24-JR-014660-01 ; AR-12-JR-015662-01 ; AR-18-JR-028118-01; AR-18-JR-028119-01; AR-12-JR-015640-01	
N° d'identification :	2000070500; 2000070501; 2000070502; 2000070503; 2000070504; 2000070505; 2000070506; 2000070507; 2000070508; 2000070511; 2000070512; 2000070513; 2000070514; 2000070515; 2000070517; 2000070519; 2000070528; 2000070529; 2000070530; 2000070531; 2000070532; 2000070533; 2000070534; 2000070535; 2000070536; 2000070537; 2000070578; 2000070585; 2000070587; 2000070588; 2000070589; 2000070618; 2000070619; 2000070723; 2000075991; 2000075992; 2000075993; 2000075994; 2000076072; 2000076074; 2000076078; 2000076079; 2000076081; 2000076083; 2000076084; 2000086492; 2000086697; 2000093214; 2000770046; 2000770047; 2000770049; 2000770050; 2000770119; 2000770120; 2000770121; 2000770124; 2000770125; 2000770126; 2000770127; 2000770500; 2000770501; 2000770502; 2000770503; 2000770504; 2000770505; 2000770506; 2000770507; 2000770508; 2000770509; 2000770510; 2000770528; 2000770529; 2000770530; 2000770531; 2000770532; 2000770533; 2000770534; 2000770535; 2000770536; 2000770537; 2000784583; 2000784584; 2000784585; 2000784586; 2000784587; 2000870503; 2000870504; 2000870506; 2000870507; 2000870508; 2000870528; 2000870529; 2000870531; 2000870533; 2000870535; 2000870537; 2000870589; 2000075940; 2000770016; 2000770017; 2000770018; 2000770019; 2000770020; 2000770021; 2000770022; 2000770023; 2000770024; 2000770025; 2000080706; 2000081489	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	0,8 dm ² sur 60 ml de simulant	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 95% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Isooctane: 1,5 h 60°C	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	Huile d'olive : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V. L'essai pendant 10 jours à 40 °C couvre toutes les durées d'entreposage à l'état réfrigéré et congelé, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	1,1,1-triméthylpropane – 6 mg/kg, Stearic acid expressed as Zinc – 5 mg/kg, octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate – 6 mg/kg (Bouteilles blanches)
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Titanium dioxides (E171), Aluminium (E173) – (Bouteilles blanches)
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	EP Chapitre 3.1.3 FDA titre 21 §177.1520(a)(2)(i)(c) en relation avec la spécification : 2.1 et 2.2 BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE Allergènes EU POP GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG

Désignation :	Fermeture avec bouchon vissé
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.
Matière première/couleur :	PP, coloré
N° d'identification :	2000070750; 2000070751; 2000070752; 2000070753; 2000070754; 2000072842; 2000073199; 2000073775; 2000073881; 2000074111; 2000082833; 2000082871; 2000083691; 2000083762; 2000084481; 2000084511; 2000084844; 2000085261; 2000085262; 2000085377; 2000085453; 2000085524; 2000085525; 2000086112; 2000086488; 2000086779; 2000086878; 2000573199; 2000873775; 2000971155; 2000971898; 2000973199; 2000973775; 2000982871; 2000986488; 2000085436;

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	2000070510; 2000070509; 2000084461; 2000086279; 2000086469; 2000972650; 2000073827; 2000085260; 2000085854; 2000086341; 2000070756; 2000083921
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	1,4 dm ² sur 100 ml de simulant / 2,8 dm ² sur 500 ml de simulant
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 50% : 10 jours 40°C MPPO (Tenax) : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C Eau du robinet : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Des substances avec une valeur LMS ou QM ne sont pas utilisées.
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	E422, E470a, E471, E504(i), E551, E553(iii), E570
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	94/62/CE RoHS 2011/65/EU REACH (EU 1907/2006)

Désignation :	Fermeture avec bouchon vissé
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.
Matière première/couleur :	PP ; Naturel
N° d'identification :	2000784398; 2000784542; 2000084542; 2000783789; 2000083789; 2000783792; 2000083792; 2000883791; 2000783791; 2000083791; 2000783790; 2000083790; 2000084398; 2300086112; 2000094398; 2000794398; 2000094542; 2000794542; 2000093789; 2000096112; 2000793789; 2000093792; 2000793792; 2000993792; 2000093791; 2000793791; 2000893791; 2000093790; 2000793790; 2000790605
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen	9,6 cm ² sur 100 ml de simulant

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 50% : 10 jours 40°C MPPO (Tenax) : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Des substances avec une valeur LMS ou QM ne sont pas utilisées.
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	E470a Sels de calcium d'acides gras E471a Mono et diglycérides d'acides gras
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes Halal, Casher GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG Les matériaux recyclés ou actifs ou intelligents ne sont pas utilisés

Désignation :	Fermeture avec bouchon vissé	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :	PP, blanc	
N° d'identification :	2000073089; 2000073090 ; 2000083371 ; 2000073182	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Denrées alimentaires aqueuses, acides et grasses	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	6 dm ² / 1 kg
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 50% : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C Eau du robinet : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	N,N-Bis(2-hydroxyéthyl) alkyle (C8-C18) amin 1,2 mg/kg 9,9-Bis(méthoxyméthyle) fluorène 0,05 mg/kg Dibutylphtalate 0,3 mg/kg Bis(2,4-di-tert-butylphényle) pentaérythritol diphosphite 0,6 mg/kg Stéarate de zinc 25 mg/kg
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Stéarate de calcium
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	94/62/CE RoHS 2011/65/EU

Désignation :	Bouchon couronne à crans (Silesia, UN)	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :	PP en blanc et bleu	
N° d'identification :	2000073826; 2000077953; 2000085435	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Denrées alimentaires sèches, aqueuses, acides, alcooliques et grasses	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	0,88 dm ² / 100 ml	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 50% : 10 jours 40°C MPPO (Tenax) : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C Eau du robinet : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Des substances avec une valeur LMS ou QM ne sont pas utilisées.
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Stéarate de calcium
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE GMO US CONEG

Désignation :	Bouchon	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :		
N° d'identification :	2000071150; 2000071159; 2000071160; 2000071675; 2000071704; 2000072230	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Eau-Huile-Émulsion	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage jusqu'à 20° C ± 5°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.		
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)		

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Aucun
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Aucun
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	94/62/CE

Désignation :	Pompe dosage	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :		
N° d'identification :	2000083884; 2000083885; 2000083886; 2000090568; 2000096921; 2000090480; 2000090386; 2000095872	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	6 dm ² per kg	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Huile végétale : 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Les produits contiennent des substances avec une limite de migration spécifique, qui sont compris dans le règlement n° 10/2011. Les limites de migration sont respectées.	
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	E471, E470a	
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.	
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation.	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes Halal, Casher GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG
--	--

Désignation :	Bouchon couronne à crans	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :	PP	
N° d'identification :	2000076305; 2000076306; 2000084512; 2000086778; 2000976304	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Denrées alimentaires sèches, aqueuses, acides, alcooliques, grasses et lactées	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	0,4 dm ² / 100 ml	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Éthanol 95% : 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Des substances avec une valeur LMS ou QM ne sont pas utilisées.	
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Stéarate de calcium ; monostéarate de glycérol ; talc	
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.	
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation.	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE Allergènes GMO Nanomatériaux US CONEG
--	--

Désignation :	Bouchon
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.
Matière première/couleur :	PP blanc, rouge, bleu, noir
N° d'identification :	2000083783; 2000084005; 2000084198; 2000084943; 2000085358; 2000086866; 2000971153; 2000072650; 2000084006; 2000086476; 2000083761; 2000083955; 2000971152; 2000084201; 2000084200; 2000093933
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	1 Bouchon / 500 ml
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3%: 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Éthanol 95% : 10 jours 40°C Isooctane: 2 jour 20°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	9H-Fluorene; N,N-bis(2-hydroxyethyl)alkyl (C8-C18)amine; N,N-bis(2-hydroxyethyl)alkyl (C8-C18)amine hydrochlorides; Octadecyl-3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionat; 1,1,1-Triméthylolpropan; 1-Octene; Monoethyl-3,5-ditertbutyl-4-hydroxybenzylphosphonat, Calciumsalz; Zinc; DNBP/DBP(I);

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	1, 3,5Trist(3,5ditertbutyl4hydroxybenzyl) 1,3, Striazin2,4, 6(1H,3H,5H)-trion; Copper; Aluminium; 1-(2-hydroxyethyl)-4-hydroxy-2,2,6,6-tetramethyl piperidine-succinic acid, dimethyl ester, copolymer; Methacrylic acid, diester with 1,4-butanediol
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	E470a; E471; E492; E171; E1521; Fats and oils, hydrogenated, from animal or vegetable food sources; E330; Carbonic acid, salts; E529; E331; E500; E170; E475; E553b ; E570; E1521; E171; E330
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE

Désignation :	Bouchon	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :	PP blanc	
N° d'identification :	2000086336	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	1 Bouchon / 250 ml	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3%: 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Éthanol 50% : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	9H-Fluorene; Aluminium Zinc	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	N,N-bis(2-hydroxyethyl)alkyl (C8-C18)amine; N,N-bis(2-hydroxyethyl)alkyl (C8-C18)amine hydrochlorides; Octadecyl-3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionat; Tetrafluorethylen Perfluoromethyl perfluorovinyl ether
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	E470a; E171
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE Allergènes
9. NIAS	Un criblage NIAS a été réalisé avec 95% d'éthanol. Des substances listées selon le règlement (UE) N° 10/2011, annexe I n'ont pas été détectées avec des concentrations non autorisées.

Désignation :	Fermeture avec bouchon vissé	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :	PP en bleu	
N° d'identification :	2000083951 ; 2000084162; 2000085915; 2000084182	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Denrées alimentaires sèches, aqueuses, acides, alcooliques et grasses	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	1,32 dm ² / 100 ml	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 50% : 10 jours 40°C MPPO (Tenax) : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C Eau du robinet : 10 jours 40°C	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Des substances avec une valeur LMS ou QM ne sont pas utilisées.
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Dioxyde de titane, carbonate de calcium
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	94/62/CE RoHS 2011/65/EU REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV

Désignation :	Capuchon anti-poussière	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :	Naturel	
N° d'identification :	2000084185 ; 2000086179 ; 2000098846	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Denrées alimentaires sèches	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	10 jour / 40°C (Tenax)	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	1 partie / 0,5 l	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Des substances avec une valeur LMS ou QM ne sont pas utilisées.	
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Non utilisée.	
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.	
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation.	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG
--	--

Désignation :	Fermeture avec bouchon vissé	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :	PP, noir	
N° d'identification :	2000070755; 2000073058; 2000074185; 2000083700; 2000084479; 2000084480	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	6 dm ² / 1000 ml	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 95% : 10 jours 40°C Isooctane: 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	CAS Nr. 9003-07-0	
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Aucun additif à double usage n'est ajouté.	
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.	
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACh – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes GMO EU POP Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG
--	---

Désignation :	Bouchon	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur	HDPE	
N° d'identification :	2000085869; 2000085870; 2000085874; 2000086293; 2000086365; 2000091901; 2000085449; 2000095947; 2000098871; 2000086019; 2000086020; 2000985020	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	6 dm ² / 1000 ml	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 95% : 10 jours 40°C Isooctane: 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Butanedioic acid, Dimethylester Polymer with 4-hydroxy-2,2,6,6-tetramethyl-1-piperidine Etha Butene Bariumsulfat 1-Octene Octadecyl-3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate Hexene Zinc stearate 1,1,1-Trimethylolpropane	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	E900a, E551, E330, E553b, E470a, E471
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes GMO EU POP Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG

Désignation :	Bouchon	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur	HDPE, nature	
N° d'identification :	2000086629	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Lait maternel	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	10 jours, rafraichir	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.		
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 95% : 10 jours 40°C Isooctane: 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Calcium stearate Butanedioic acid, Dimethylester	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Non utilisée.
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	94/62/CE

Désignation :	Bouchon / Bouchon de pulvérisation	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur	LDPE, nature , brun	
N° d'identification :	2000090605; 2000090606; 2000090607; 2000090608; 2000090609; 2000090610; 2000090603; 2000090604; 2000590604; 2000790604; 2000890604; 2000990604; 2000091425; 2000085992; 2000090618; 2000095993; 2000095994; 2000090619; 2000590605; 2000790605; 2000590606; 2000790606; 2000094579; 2000590607; 2000690607; 2000790607; 2000794579; 2000890607; 2000894579; 2000990607; 2000094578; 2000590608; 2000790608; 2000794578; 2000890608; 2000590609; 2000790609; 2000990609; 2000094576; 2000590610; 2000790610; 2000794576; 2000890610	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Tout stockage à long terme, chauffage de courte durée jusqu'à 2 heures à 70 ° C et jusqu'à 15 minutes à 100 ° C	
4. Déterminer la conformité du matériau ou de l'article en contact avec les aliments en plastique	3 fermetures sur 100 ml de simulant	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Éthanol 95% : 10 jours 60°C Huile d'olive: 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Non utilisée.	
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Aucun additif à double usage	
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.	
9. Autres confirmations pour la matière première	EP Chapitres 3.1.3 et 3.1.4 BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACh – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation.	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

	94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG
--	---

Désignation :	Fermeture avec bouchon vissé	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :	LDPE , coloré, naturel	
N° d'identification :	2000070603; 2000070604; 2000070605; 2000070606; 2000070607; 2000070608; 2000070609; 2000070610; 2000070619; 2000070620; 2000071426; 2000071976; 2000072100; 2000072101; 2000072102; 2000072103; 2000073196; 2000075261; 2000084576; 2000084578; 2000084579; 2000084775; 2000085764; 2000086658; 2000094605; 2000095901; 2000095946; 2000095949; 2000570604; 2000570605; 2000570606; 2000570607; 2000570608; 2000570609; 2000570610; 2000670604; 2000670607; 2000770604; 2000770605; 2000770606; 2000770607; 2000770608; 2000770609; 2000770610; 2000784576; 2000784577; 2000784578; 2000784579; 2000870604; 2000870607; 2000870608; 2000870609; 2000870610; 2000884579; 2000970604; 2000970607; 2000970609; 2000984183; 2000091426; 2000091427; 2000870605; 2000870606; 2000082835; 2000084577; 2000084989	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	9,6 cm ² sur 20 ml de simulant	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 50% : 10 jours 40°C MPPO (Tenax) : 10 jours 40°C Huile d'olive : 10 jours 40°C Eau du robinet : 10 jours 40°C	
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Des substances avec une valeur LMS ou QM ne sont pas utilisées.	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Aucun additif à double usage n'est ajouté.
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG

Désignation :	Couvercle fraîcheur
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.
Matière première/couleur :	LDPE, blanc
N° d'identification :	2000098537 ; 2000098538 ; 2000098539 ; 2000098540 ; 2000098541; 2000098542
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	Méthode de contact : immersion
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 50% : 10 jours 40°C Éthanol 95% : 10 jours 40°C Isooctane 2 jours 20°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Des substances avec une valeur LMS ou QM ne sont pas utilisées.

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Aucun additif à double usage n'est ajouté.
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	<p>BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG Sans Bisphenol A</p>

Désignation :	Robinet de soutirage Bouchon UN SV51 OV-A PE bleu, avec bague d'inviolabilité et joint d'étanchéité PE Bouchon UN SV51 OV-A PE vert, avec bague d'inviolabilité et joint d'étanchéité PE	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :	HDPE / lot master couleur / joint en mousse	
N° d'identification :	2000076459; 2000097928	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Tous les types de groupes de denrées alimentaires au sens de le règlement (UE) N° 10/2011	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	Méthode de contact : immersion	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 10% : 10 jours 40°C Huile végétale : 10 jours 40°C	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Copper 5mg/kg food or food simulant Aluminum 1mg/kg food or food simulant
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Le dioxyde de titane E171 Carbonate de calcium E170 Aluminium E173 Dioxyde de silicone e551
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes GMO EU POP Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG

Désignation :	Capuchon fixé à cordon d'attache	
Information	Les bouchons n'ont pas été analysés ni testés par Kautex. Les informations sont entièrement basées sur les déclarations des fournisseurs.	
Matière première/couleur :	PVC, rouge	
N° d'identification :	2000073350	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Groupes de denrées alimentaires acides et alcooliques	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Groupes de denrées alimentaires grasses	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen	0,1 cm ² sur 10 ml de simulant	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée.	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthanol 50% : 10 jours 40°C
Les valeurs de migration globales se situent en-dessous de la valeur limite légale (pour les conditions d'utilisation susmentionnées). Les contrôles ont lieu selon les articles 17 et 18 de le règlement sur les plastiques (CE) n° 10/2011 en relation avec l'annexe V.	
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Additif A9 mg/l Additif B60 mg/l Additif C25 mg/l Chlorure de vinyle QM = 1 mg/kg dans le produit final
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011	Aucun additif à double usage n'est ajouté.
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.
9. Autres confirmations pour la matière première	94/62/CE RoHS 2011/65/EU

Désignation :	UN TAMBOUR À COL LARGE 60L and 120L	
Matière première/couleur :	HDPE BLEU	
N° d'identification :	2000090867; 2000091093	
1. Type/types de denrées alimentaires qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le matériau	Aliments à base d'eau, à base d'acide, à base d'alcool et gras.	
2. Type/types de denrées alimentaires qui ne doivent PAS entrer en contact avec le matériau	Aucun	
3. Durée et température du traitement et stockage lors du contact avec les denrées alimentaires	Stockage long terme jusqu'à 40°C	
4. Rapport de la surface entrant en contact avec des denrées alimentaires par rapport au volume, au moyen de laquelle la conformité du matériau ou de l'objet a été constatée	1,14 dm ² /l	
5. Conditions d'utilisation testées avec la sollicitation la plus importante possible (dans le cadre de laquelle la valeur de migration globale n'est pas dépassée)	Acide acétique 3% : 10 jours 40°C Éthano 95% l: 10 jours 40°C Huile végétale : 10 jours 40°C	
Les restrictions pour les substances évaluées (LMS) dans la liste des règlements de l'Union (UE) 10/2011 sont respectées dans les conditions de test indiquées ci-dessus. Les résultats des tests de migration sont exprimés conformément à l'article 17 du règlement (UE) 10/2011.		
6. Informations relatives aux substances comportant des restrictions et/ou des spécifications	Aucun	
7. Informations relatives à des additifs à double usage selon le règlement (UE) N° 10/2011:	Le dioxyde de titane, Acide stéarique, E470a, E170, E1521	
8. Barrière fonctionnelle	Non utilisée.	

Déclaration de conformité

pour les matériaux et les objets en plastique destinés au contact avec des produits alimentaires

9. Autres confirmations pour la matière première	BSE/TSE - Note for Guidance EMEA/410/01, rév. 3 RoHS – Directive UE 2011/65 incl. (UE 2015/863) REACH – Règlement CE 1907/2006 annexe II SVHC – Règlement EG 1907/2006 annexe XIV Phtalates – non utilisés lors de la fabrication ou de la formulation. 94/62/CE (du 20 décembre 1994) sur les emballages et les déchets d'emballages et ses amendements 2005/20/CE et 2013/2/UE FDA – 21 CFR 177.1520 pour les applications en contact avec les aliments Allergènes GMO Nanomatériaux Suisse VOC US CONEG
--	---

Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, véridiques et exactes à l'heure et à la date de publication. En raison d'éventuelles modifications des lois et réglementations, ou pour d'autres raisons, nous ne pouvons garantir que le statut de ce produit restera inchangé.